

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MAGLICA - M. BEKHTAOUI - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Travaux de second oeuvre dans les bâtiments de la Ville - Convention conclue entre la Ville et le lycée polyvalent des Marcs d'Or - Avenant n°1

Madame Dillenseger, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de travaux de second oeuvre à réaliser dans divers bâtiments municipaux, à conclure entre la Ville et le lycée polyvalent des Marcs d'Or dans le cadre d'un projet de collaboration réciproque concourant au rapprochement de l'école et du secteur professionnel représenté par les services techniques de la Ville, offrant un champ d'application pratique plus étendu.

La collaboration intervient dans le cadre de projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, dans les domaines suivants :

- aménagement, fabrication, réfection et pose relatifs au lot de second œuvre,
- travail en commun entre les enseignants du lycée et les responsables des services techniques de la Ville.

La Ville s'engage à fournir sur le chantier l'eau et l'électricité, à effectuer l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et à approvisionner le chantier ainsi qu'à régler au lycée une somme forfaitaire de 500 € par opération correspondant au coût estimatif du renouvellement du matériel.

Il est proposé aujourd'hui de réévaluer la somme forfaitaire prise en charge par la Ville à 1 000 € par opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - dans le cadre de la convention conclue entre la Ville et le lycée polyvalent des Marcs d'Or pour la réalisation de travaux de second œuvre dans divers bâtiments municipaux, décider de porter la somme forfaitaire correspondant au coût estimatif du renouvellement du matériel de 500 € à 1 000 € ;
- 2 - approuver l'avenant n°1 à la convention, annexé au rapport ;
- 3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire au budget des exercices 2013 et 2014.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ